

Royaume du Maroc



Conseil National de la Comptabilité

XII^{ème} Assemblée Plénière du Conseil National de la Comptabilité

Discours d'ouverture

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur d'ouvrir aujourd'hui les travaux de la douzième Assemblée Plénière du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Ma satisfaction est d'autant plus grande qu'il s'agit de la première fois que l'occasion m'est donnée pour présider votre honorable Assemblée.

Cette XII^{ème} Assemblée se propose de délibérer d'un projet d'envergure nationale en l'occurrence le projet de plan comptable de l'Etat. Elle s'emploiera également à passer en revue les réalisations du CNC, depuis sa dernière réunion tenue le 10 mai 2007, ainsi que l'état d'avancement des projets de normes comptables en cours et le plan d'action du CNC pour la période 2009-2010.

En effet, le projet de plan comptable de l'Etat, qui constitue le principal point inscrit à l'ordre du jour, revêt une importance particulière, dans la mesure où il constitue un outil de bonne gouvernance en matière de finances publiques et s'inscrit dans le cadre des réformes globales que connaît notre pays, particulièrement, en ce qui concerne le suivi et le contrôle des opérations réalisées par l'Etat.

Sa mise en place a pour objet d'ériger la comptabilité de l'Etat en un système d'information fiable et en un outil de gestion performant pour l'analyse de ses opérations financières et de ses performances.

Son élaboration est dictée, en outre, par la nécessité d'introduire l'optique patrimoniale dans la comptabilité de l'Etat et de produire une information comptable et financière pertinente et rapide d'autant plus qu'il est convergeant avec les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Mesdames et Messieurs,

Depuis la dernière Assemblée Plénière du CNC, plusieurs projets de normes comptables sectorielles ont été préparées et se trouvent actuellement en cours d'élaboration ou de finalisation au niveau des Commissions Techniques Spécialisées (CTS) et des groupes de travail concernés.

Ainsi, le projet de règles comptables applicables aux organismes de placement en capital-risque a pour objet de doter ces Organismes d'un cadre comptable de référence susceptible de dégager, à la fin de chaque exercice, une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat et de garantir la transparence des informations comptables et financières.

En effet, l'élaboration de ce projet s'est avérée nécessaire en vertu de la loi 41-05 relative à ces organismes. La préparation de ces règles comptables constitue, donc, un prolongement à la mise en place du cadre juridique spécifique à ces organismes.

S'agissant du projet de révision du Code Général de la Normalisation Comptable et d'élaboration du projet d'amendement de la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, est une nécessité incontournable en vue d'inscrire notre système comptable dans le processus d'évolution des standards internationaux, à l'instar de ce qui a été fait au niveau de certains pays occidentaux.

Pour sa part, le projet de loi sur la consolidation des comptes vise à doter notre pays d'un référentiel comptable unifié en matière de consolidation des comptes.

Ce cadre comptable permettra d'obtenir une meilleure qualité de l'information comptable et financière pour les Entités d'Intérêt Public

(EIP) et permettra également, à travers l'agrégation des données chiffrées, une comparabilité des performances de ces entités.

En outre, d'autres projets seront préparés par le CNC à savoir:

- la refonte du plan comptable des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;
- la mise en harmonie des normes comptables applicables à la titrisation des créances hypothécaires avec le projet de loi 33-06 relative à la titrisation;
- l'élaboration du plan comptable des universités.

Dans le cadre des relations de coopération avec nos partenaires occidentaux, il est envisagé de tenir la neuvième réunion de la commission mixte franco-marocaine de normalisation comptable, programmée courant l'année 2010.

Mesdames et Messieurs,

Le CNC a des perspectives prometteuses. Cela s'illustre à travers le volume de ses activités, la richesse de son programme d'action et surtout à travers les actions contenues dans le Rapport sur le Respect des Normes et Codes, communément appelé projet ROSC, qui vise, comme vous le savez, l'amélioration de la qualité de l'information financière dans notre pays. Depuis son lancement, ce projet a enregistré des avancées non négligeables marquées, principalement, par

- la réorganisation interne du CNC ;
- le lancement du chantier relatif à l'adoption des normes comptables internationales pour les entités d'intérêt public;
- la mise en place des mécanismes de contrôle des états financiers préparés par ces entités à l'usage des utilisateurs externes;
- l'émission de l'avis n° 5 relatif aux comptes consolidés;
- l'adoption de la loi n° 38-05 relative aux comptes consolidés des établissements et entreprises publics;

- le lancement du chantier relatif au projet de loi sur la consolidation des comptes;
- le lancement du chantier relatif à la révision du Code Général de la Normalisation Comptable et à l'amendement de la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants précités;
- l'adoption des normes professionnelles d'Audit préconisées par l'International Federation of Accountants (IFAC).

En vue de poursuivre la réalisation de toutes les actions contenues dans ce projet, le Ministère de l'Economie et des Finances est résolument engagé à redoubler d'efforts pour la prospection de ressources de financement de ce projet.

Mesdames et Messieurs,

Avant de céder la parole à Monsieur le Président du Comité Permanent du CNC, je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres et participants à cette XIIème Assemblée, en leur exprimant mes remerciements les plus sincères pour leur participation à cette session.

Je tiens, également, à rendre hommage aux membres du Comité Permanent et des Commissions Techniques Spécialisées, aux Experts-comptables ainsi qu'au secrétaire général, au rapporteur général et aux cadres du CNC qui ont veillé à l'élaboration des normes comptables et à la préparation des documents qui vous sont soumis et à l'organisation de cette Assemblée.

Merci.